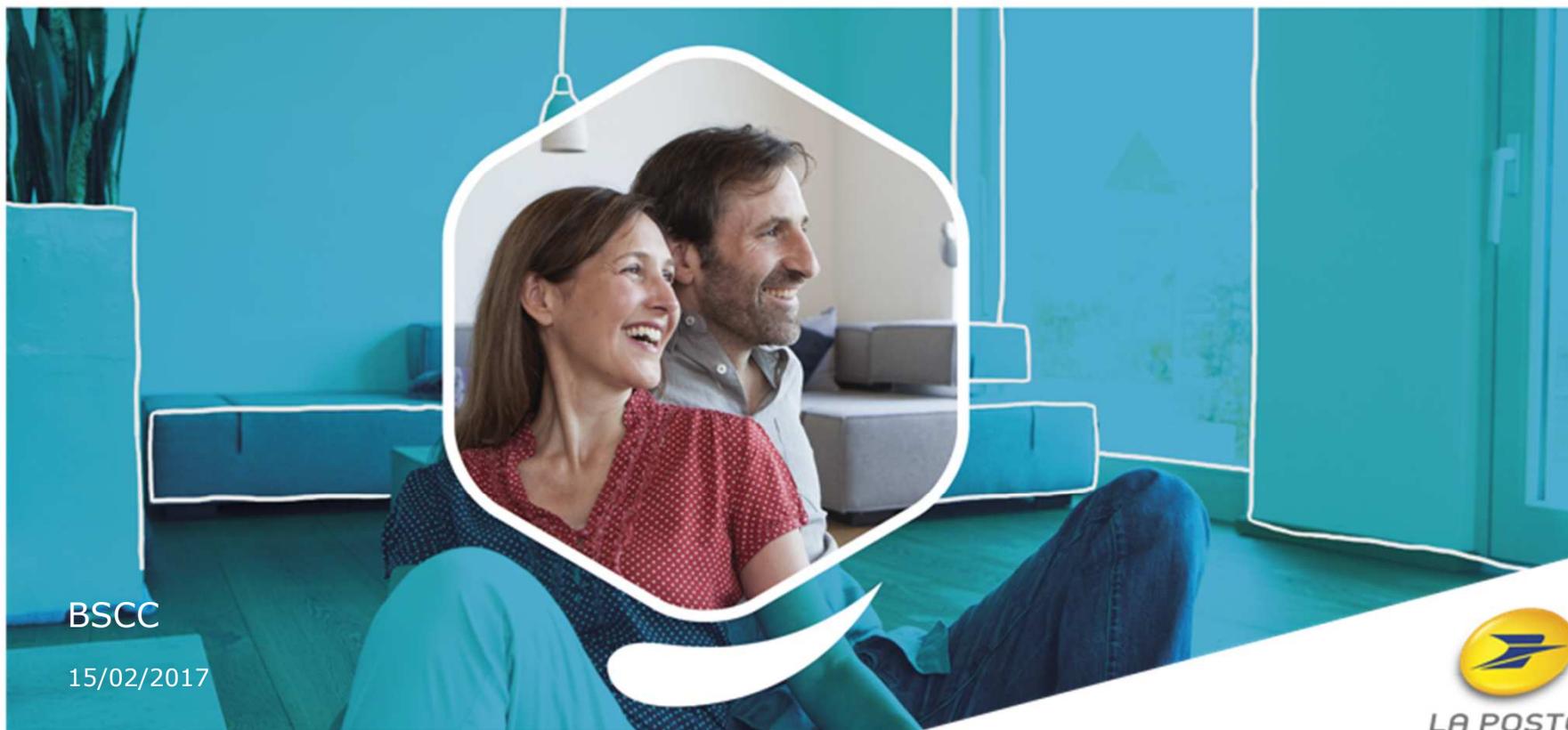


LA POSTE - RÉNOVATION DE L'HABITAT PROGRAMME DEPAR



BSCC

15/02/2017



LA POSTE
SOLUTIONS BUSINESS

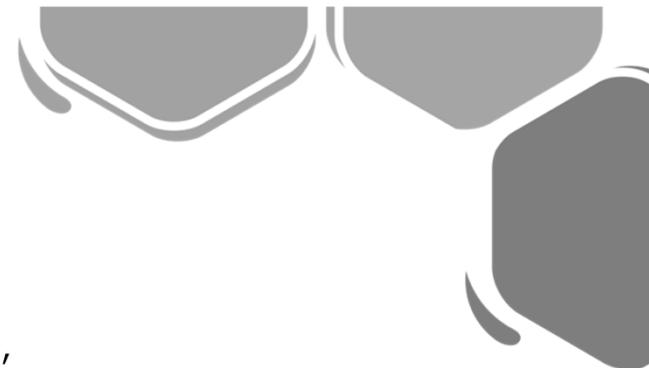
Le programme DEPAR (Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation)

- Appel à projet du ministère de l'environnement / DGEC (programme CEE précarité*)
- Un programme d'action auprès des ménages en situation de précarité énergétique
- Financement assuré à 60% par les énergéticiens
- Un programme limité dans le temps, qui s'achève fin 2017

➤ **La Poste lauréat pour un programme de 200.000 visites de sensibilisation et 20.000 diagnostics techniques**

**: les producteurs et vendeurs d'énergie sont « obligés » (par la loi) de participer à la transition énergétique en achetant un quota de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), produits en contrepartie d'une action de réduction de la consommation énergétique (usage économe, travaux de rénovation énergétique).*

Points clés du programme DEPAR



Massifier la détection des besoins

- Cibler les zones prioritaires avec nos outils de cartographie énergétique,
- Faciliter l'accès aux publics peu exposés aux dispositifs classiques de communication,
- S'appuyer sur une relation de confiance avec le facteur, et sur un discours neutre.

Proposer une vision énergétique du logement à l'occupant

- Analyse pédagogique du logement, des déperditions d'énergie et de l'impact des usages sur la consommation (3 heures de visites avec un agent formé par l'IFRB (feebat) et par la croix rouge insertion)
- Mettre en main des équipements économes : thermostat, ampoules led, mousseurs, pommeau de douche,
- Remettre d'un guide pratique validé par l'ADEME pour ancrer les bons usages.

Construire un plan d'action du logement

- Restituer le diagnostic de performance énergétique, avec scénarii de travaux et d'économie sur la facture,
- Hiérarchiser les travaux à mener sur le long terme,
- Donner des fourchettes de prix par scénario de travaux,
- Remettre un guide pratique et pédagogique sur les aides possibles (avec exemples et cas pratiques) : programme Habiter Mieux, CEE travaux, CITE, PTZ, ... ,

Un programme qui s'inscrit dans la politique territoriale

- Interconnexion avec les dispositifs existants sur le territoire, pour les alimenter en projets de rénovation à accompagner :
 - **Plateformes locales de rénovation énergétiques**, en lien avec les PRIS, les ALEC et l'ADEME,
 - **Dispositifs d'accompagnement dans le domaine de l'habitat**, programmes ANAH PIG et OPAH, en lien avec les Opérateurs Habitat.
- Une volonté d'appropriation par les territoires en lien avec leurs initiatives.

Déploiement



- Une capacité d'action à **grande échelle et immédiate dès janvier 2017**
- Une **tarification au diagnostic réalisé**, incluant:
 - Les démarches de détection par les facteurs (précédée d'une communication courrier)
 - La sensibilisation avec la mise en main du kit de maîtrise de l'énergie
 - La réalisation d'un diagnostic technique du bâti par un technicien de La Poste formé Feebat
 - La restitution du rapport de diagnostic
 - L'orientation des particuliers vers les dispositifs existants

Conditions de mise en œuvre



- Une mobilisation des facteurs précédée d'une communication par courrier, qui positionne **la collectivité comme pilote du dispositif**,
- Une **facturation à la performance** (seuls les diagnostics réalisés sont facturés)
- Un **tarif global de 262€ TTC maximum** (selon cours du CEE et volume des contrats) par ménage éligible visité
- **Sur la base d'un engagement minimum de 100 diagnostics**

Comment ça marche ?

- Définition avec la collectivité des **zones à cibler**. Notre outil cartographique permet un premier repérage des quartiers prioritaires en terme d'actions,
- Mise à jour des **listes d'adresses** concernées : les facteurs sont associés à ce travail,
- Envoi d'une **annonce du passage du facteur** (courrier adressé au ménage, signé par la collectivité)
- **Visite du facteur** : sensibilisation + prise de RDV via notre plateforme téléphonique
- **Visite technique et pédagogique** à la date convenue pour réalisation du diagnostic du bâti + sensibilisation aux bonnes pratiques + remise d'un rapport de diagnostic et préconisations de travaux
- **Plan d'action du logement**, avec restitution des diagnostics et préconisations de travaux. Remis au particulier et à la collectivité.

Critères

Territoire Ciblage Nouveau ciblage Extraction des adresses Imprimer

CA Limoges Métropole

Période de construction

- avant 1949
- de 1949 à 1974
- de 1975 à 1989
- de 1990 à 2000
- depuis 2001

Etiquettes énergie

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Energie de chauffage

Catégorie de revenu

- Très modeste
- Modeste
- Intermédiaire
- Élevé

Taux d'effort énergétique pour le logement

- moins de 5%
- de 5 à 10%
- de 10 à 15%
- plus de 15%

Légende (Part des du territoire)

- > 23%
- 17.3 - 23%
- 11.5 - 17.3%
- 5.8 - 11.5%
- < 5.8%

Sélection des zones

Zone (IRIS)	Part des logements respectant les critères	Nombre de logements respectant les critères	Nombre de logements de la zone	Nombre de logements sélectionnés
<input type="button" value="Sélectionner tout"/> <input type="button" value="Désélectionner tout"/>				
	11.5%	12 131	105 796	<input type="text"/>
	0%	0	0	
Limoges - zone : Le Château-d'Eau	37.6%	260	691	<input type="checkbox"/>
Limoges - zone : Les Homerides	37.4%	366	979	<input type="checkbox"/>
Le Palais-sur-Vienne - zone : Juriol	28.6%	262	917	<input type="checkbox"/>
Limoges - zone : Beaune-Les-Mines	28.3%	361	1274	<input type="checkbox"/>

Restitution cartographique

Zones IRIS correspondant aux critères



Merci de votre attention !

Contactez vos interlocuteurs dédiés
pour toute information complémentaire :

Rémy BERTIN
Responsable Développement Nouveaux Services
remy.bertin@laposte.fr
06 73 07 45 15